



MASTER URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Spécialité Aménagement, Urbanisme, Diagnostic et Intervention sur les Territoires (AUDIT) (finalité professionnelle)

www.univ-rennes2.fr

Place du Recteur

Henri Le Moal

CS 24 307

35 043 Rennes Cedex

Responsable de la mention : Hélène BAILLEUL

Responsable de la spécialité : Jean-François INSERGUET

Le Master professionnel AUDIT succède à la spécialité Etudes Urbaines créée en 2004. Cette formation est organisée sur quatre semestres.

La formation de Master 1 AUDIT offre un enseignement d'outils méthodologiques et de savoirs fondamentaux ainsi que quatre modules de formation à l'aménagement urbain et à l'urbanisme.

La seconde année du Master 2 AUDIT offre cinq modules spécialisés en aménagement urbain et urbanisme avec mise en situation professionnelle dans le cadre **d'ateliers répondant à des commandes** (collectivités territoriales, entreprises du BTP, bureaux d'études...). Une salle spécifique est mise à disposition des étudiants du Master 2 AUDIT.

Un voyage d'études dans une ville étrangère est intégré au cursus du master 2 (les années passées : Berlin, Stockholm, Istanbul, Saint-Petersbourg, Montréal, New-York, Hong-Kong, Chicago, Helsinki ...)

Objectifs de la formation

Le master AUDIT vise à former des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement urbain disposant de compétences opérationnelles pour :

- l'animation et la conduite de projets à leurs différentes étapes, du lancement à leur acceptation sociale, puis leur mise en oeuvre ;
- l'accompagnement à l'élaboration de politiques de l'habitat (études préalables, études de marché, PLH) ;
- l'élaboration et le suivi de documents d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, cartes communales) ;
- la conduite d'études (diagnostics, études préalables, concertation avec les habitants et les professionnels de la ville...) ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- le montage et la conduite d'opérations d'aménagement aux différentes échelles (lotissement, ZAC, projet urbain, zones d'activités, pôles commerciaux...).

Le master AUDIT fait partie des diplômes nationaux reconnus par l'**APERAU** (Association pour l'Enseignement et la Recherche en Aménagement et Urbanisme), branche française de l'association internationale AESOP. Il s'inscrit dans l'activité de l'**Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes** (IAUR).

En master 1, un échange est organisé avec l'**Université de Lille** (atelier « diagnostic urbain in situ : comparaison entre deux métropoles »).

En master 2, un atelier est réalisé en partenariat avec l'**INSA** de Rennes (Atelier "Urbanisme et architecture").

Les étudiants du master font, par ailleurs, partie du réseau du Conseil National des Jeunes Urbanistes (**CNJU**).

Compétences visées

Les compétences acquises au cours de la formation s'articulent autour de quatre thèmes : analyse, intégration, conception et formalisation.

- capacité à analyser les enjeux d'aménagement, à conduire des études préalables, des études d'évaluation.
- capacité d'intégration dans le champ professionnel : compétence de dialogue avec les différents acteurs du champ opérationnel (élus, habitants, professionnels...), maîtrise des principales techniques de projet (faisabilité, contraintes juridiques et environnementales, stratégie de développement, communication du projet).
- compétence de conception de projet : typologie d'espaces publics, pertinence de leur articulation avec les espaces habités, équilibre foncier, valorisation architecturale et des espaces bâtis, optimisation des coûts et cohérence des infrastructures de transport et d'équipement.
- capacité de formalisation de réelles stratégies opérationnelles concernant l'avenir et la dynamique de secteurs, leur intégration dans les différentes échelles de territoire, capacité d'assistance de l'action publique dans ces domaines.

Stages

M1 :

Pendant le master 1, il est vivement conseillé aux étudiants de réaliser un stage d'une durée minimale d'un mois. Le but est de compléter leur connaissance du monde professionnel et de faciliter leur entrée en master 2, notamment quant au choix de leur parcours.

Il peut s'agir d'un stage d'observation ou, de façon idéale, d'un stage répondant à une commande. Il peut se dérouler à la fin de l'année universitaire (à partir du mois de mai) ou éventuellement pendant l'année sur une période d'une à deux journées par semaine.

Les organismes d'accueil peuvent être des bureaux d'études, des sociétés d'économie mixte, des offices HLM, des communes ou intercommunalités, des promoteurs immobiliers.

M2 :

Le stage obligatoire a une durée minimale de 4 mois à partir du mois de mai (beaucoup d'étudiants optent pour un stage de 6 mois).

Il s'agit de compléter les connaissances apprises, de les mettre en pratique et de faciliter l'intégration dans un emploi. Il doit donc s'agir d'un stage répondant à un besoin de l'organisme d'accueil, avec une commande définie clairement.

Les structures d'accueil sont très larges (collectivités territoriales, bureaux d'études, sociétés d'économie mixte, agences d'urbanisme, organismes HLM, promoteurs, chambres consulaires...) ainsi que les thématiques dans le domaine de l'aménagement et du logement. Par exemple, pour les années précédentes : études nécessaires à la rédaction d'un document d'urbanisme (SCOT, PLU), à la mise en place du droit de préemption sur les fonds de commerce, à la réalisation d'une opération d'aménagement, étude centre-bourg, analyse des besoins en ce qui concerne le logement des personnes âgées, gestion écologique des chantiers, les spécificités de la programmation hospitalière, le bilan d'un plan départemental de l'habitat...

Débouchés

Le Master AUDIT offre des perspectives d'insertion professionnelles dans les champs de l'aménagement urbain et de l'urbanisme, tant dans le secteur privé que dans celui des collectivités publiques. La formation qu'il dispense ouvre en effet trois créneaux de recrutement : le secteur des études et diagnostics (secteur public et privé), le secteur de la conduite opérationnelle de projets (collectivités publiques, opérateurs privés), le secteur de la prospective urbaine et territoriale.

↳ Secteur des études et diagnostics.

- collectivités territoriales, cabinets et bureaux privés généraux *d'expertise urbaine et territoriale*. Types de métiers: chargés d'étude dans les services d'urbanisme des collectivités (Communautés d'Agglomération, Communautés de Communes, Conseils Généraux, Mairies...) et les Sociétés d'Economie Mixte (S.E.M.) ou bureaux d'études.

Type de métier : chargé d'étude socio-démographique, mission d'expertise et d'évaluation sur des projets achevés (satisfaction des usagers, qualité des espaces produits...).

- bureaux d'études ou établissements spécialisés soit dans les domaines de l'*habitat* (Foncière Logement, Union des HLM, OPAC...), soit dans le domaine de la *promotion immobilière* (groupements privés de promoteurs/concepteurs), soit dans le domaine de la *programmation des équipements* (études de besoin, définition des services à la population). Types de métiers : Chargé d'études préalables (qualité urbaine...), mission d'accompagnement et de suivi d'opération (monitoring/reporting).

↳ Secteur de la conduite opérationnelle de projets.

- le champ des urbanistes professionnels, particulièrement demandeurs de compétences plurielles (architectes, urbanistes, juristes, sociologues, dessinateurs...), des cabinets d'architectes.

Type de métiers : chargé de réalisation socio-techniques.

- le champ des paysagistes : soit les missions espaces verts, environnement, voirie et espaces publics des collectivités soit dans les cabinets d'architecte paysagiste.

Type de métiers : assistant - paysagiste, chargé d'opération.

- le champ des Assistances à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) auxquelles les collectivités publiques délèguent aujourd'hui de manière croissante une série de tâches (programmation des espaces publics, gestion des temps du projet, coordination et phasages d'opération).

Type de métier : programmeur, chargé d'opération (SEM, SPLA).

- le champ de la conduite d'opération.

Type de métier : chargé de projet, responsable de mission sur l'aménagement d'un quartier (collectivité, SEM, SPLA), chargé de développement social (métiers liés à la Politique de la Ville).

↳ Secteur de la prospective urbaine et territoriale.

- Secteurs stratégiques de gestion et de développement territorial, du développement et du renouvellement urbain, du patrimoine foncier de grandes entreprises (La Poste, SNCF / RFF, ...)

- Agences d'urbanisme et de prospective urbaine.

- Missions de prospectives foncières, de révision des Schémas de cohérence territoriale (SCOT), des Plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU), des Programmes locaux de l'Habitat (PLH), des Plans de déplacement urbain (PDU).

Admission

Modalités d'admission en Master 1

Les candidat(e)s titulaires d'une licence générale de Géographie-Aménagement (parcours Géographie ou parcours Aménagement ou parcours Environnement) sont admis de droit en Master 1.

Le/la candidat(e) qui ne possède pas le titre requis pour accéder directement au niveau de formation demandé peut être admis(e) par **validation des acquis - VAP85** (Décret n° 85-906 du 23 août 1985) dispositif propre à l'enseignement supérieur.

Le dossier de validation est examiné par une commission pédagogique.

Les études, les expériences professionnelles ou les acquis personnels peuvent être validés en vue de l'accès aux différents niveaux des formations post baccalauréat dispensées par un établissement d'enseignement supérieur qui accorde la validation, conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou d'un titre dont l'obtention est réglementée par l'Etat.

Modalités d'accès en 2^{ème} année : sélection sur dossier

L'admission en deuxième année du master AUDIT est subordonnée à l'obtention d'un Master 1 ou au bénéfice de la validation d'un niveau reconnu équivalent.

.L'admission comporte deux phases :

- *Phase d'admissibilité sur dossier* : le dossier de candidature comporte un CV, une lettre de motivation, un document détaillant le projet professionnel, une copie des diplômes et un relevé de notes du master 1 et de licence.
- *Phase d'admission* : audition devant un jury composé de membres de l'équipe pédagogique.

↳ Contacts

Secrétariat du Master:

Monsieur Lionel Le Pape / lionel.lepape@univ-rennes2.fr /02 99 14 18 36
Bâtiment A- bureau A227 / Place du Recteur Henri Le Moal / CS 24307 / 35 043 RENNES Cedex

Directeur du Master :

Monsieur Jean-François Inserguet/ jean-francois.inserguet@univ-rennes2.fr/ 02 99 14 18 15

Effectifs :

- . 35 en **1^{ère} année** de master (dont 2 en formation continue)
- . 22 en **2^{ème} année** de master (dont 2 en formation continue)

↳ Calendrier et procédures de candidature et d'inscription:

Vous trouverez les informations sur notre site à l'adresse suivante :

<http://www.univ-rennes2.fr/devu/inscription>

Contenu de la formation

MASTER 1

A l'issue de la première année du Master AUDIT, il est conseillé aux étudiants de réaliser un stage.

Semestre 1

Outils méthodologiques 1 (tronc commun) : 72 h (7 ECTS)

- Projet SIG: 6h CM + 18h TD
- Statistiques, tests, régression : 6h CM + 18h TD
- Images spatiales des territoires : 6h CM + 18h TD

Fondamentaux 1 (tronc commun) : 48h (6 ECTS)

- Action et acteurs en aménagement et géographie : 12h CM
- Analyse spatiale : 12h CM
- L'espace dans les sciences humaines, sociales et environnementales : 12h CM
- Vulnérabilité, risque, durabilité: 12h CM

Spécialisation 1 – Cadre juridique, économique, social et financier de l'urbanisme : 96h (10 ECTS)

- Economie de l'aménagement : 12h
- Droit administratif des biens : 12h CM
- Habitat social : 12h CM
- Patrimoine urbain et aménagement : 12h CM
- Droit de l'urbanisme : 18h CM
- Finances locales (niveau 1) : 12h CM + 6h TD
- Enjeux urbanistiques dans les villes contemporaines : 12h CM

Spécialisation 2 – Lire et dessiner la ville : 40h (7 ECTS)

- Lectures de ville : architecture et morphologie urbaine : 16h (4h CM + 12h TD)
- Outils graphiques : plans et dessins urbains, cartes : 12h TD
- Conférences SUIO et élaboration d'un projet professionnel personnel
- Atelier « diagnostic urbain in situ : comparaison entre deux métropoles » (en partenariat avec l'université de Lille): 12h TD

Langue : 18h

Semestre 2

Outils méthodologiques 2 (tronc commun) : 48 h (6 ECTS)

- Base données : 6h CM + 18h TD
- Techniques d'enquêtes : 6h CM + 18h TD

Savoirs fondamentaux 2 (tronc commun) : 48h (5 ECTS)

- Paysages et aménagement : 12h CM
- Espaces ruraux et politiques de développement: 12h CM
- Transports, mobilité, réseaux: 12h CM
- Bien-être et territoires : 12h CM

Spécialisation 3 - Espaces publics, enjeux urbains et sociaux : 84h (8 ECTS) (cours mutualisés avec d'autres parcours de master)

- Ségrégation et enjeux sociaux : 12h CM
- Espaces publics et production urbaine : 12h (6h CM + 6h TD)
- Usages et appropriation des espaces publics : 18h (6h CM + 12h TD)
- Architecture et image de la ville : 12h CM
- Diagnostic territorial : 18h TD

Spécialisation 4 - Méthodologie du projet urbain : 48h (6 ECTS) (cours mutualisés avec d'autres parcours de master)

- Stratégies de développement urbain : 12h CM
- Travaux terrain : 18h TD
- Le logement, enjeux, marché et politiques publiques : 12h CM
- Atelier 2 : le projet urbain à l'échelle urbano-architecturale : 18h TD

Stage professionnel recommandé de 4 semaines minimum

Langue : 18h (5 crédits ECTS)

Anglais pour urbanistes.

MASTER 2

Comme les deux stages prévus dans la formation, le cycle des conférences de professionnels et les ateliers répondant à des commandes, animés par un professionnel intervenant en tant qu'enseignant associé, contribuent à la pré-professionnalisation des étudiants.

Semestre 3

Savoirs fondamentaux 3 : 48h (5 ECTS) Cours mutualisés avec certaines spécialités

- La prospective territoriale dans l'Union européenne (tronc commun): 12h
- Dynamiques urbaines : perspectives internationales: 12h
- Stratégies urbaines : gérer le déclin et renouveler la ville (cours en anglais) : 12 h
- Le défi du renouvellement urbain dans l'Union européenne : 12h CM

Spécialisation 5 - Europe et développement local : 48h (5 ECTS)

- Marketing territorial et développement local (cours en anglais): 12h
- Métropolisation ou polycentrisme ? Un enjeu pour l'Union Européenne (Chaire Jean Monnet) : 12 h CM
- Droit de l'environnement: 12h CM
- Travaux de terrain : 12h TD

Spécialisation 6 – Maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre : 64h (8 ECTS)

- Acteurs, intervenants et partenaires de la production urbaine : 6h TD
- Génie civil : 12h CM
- Droit de la commande publique, maîtrise d'ouvrage publique et droit de la construction : 16h CM
- Traduction du développement durable dans les outils de planification urbaine : 12h TD
- Ville, architecture et acoustique dans une démarche de développement durable : 6h TD
- Atelier 3 : Urbanisme et architecture (en partenariat avec l'INSA de Rennes) : 24h TD

Spécialisation 7 – Le projet, des objectifs à l’opérationnel : 110h (12 ECTS)

- Conception, révision d'un document d'urbanisme : 12h TD
- Aménagement urbain : la question du foncier, programmation et composition urbaines: 18h TD
- Projet urbain : prospective et évaluation : 12h TD
- Montage d'une opération d'habitat, du programme à la mise en œuvre : 12h TD
- Gestion des réseaux de déplacements urbains : 12h TD
- Ateliers professionnels répondant à une commande : 44h TD

Semestre 4

Spécialité 8 – Pratiques professionnelles : 88h (10 ECTS)

- La concertation et la communication au service du projet : 18h TD
- Financement des projets d'aménagement : 12h TD
- Ateliers professionnels répondant à une commande : 40h TD
- La note de synthèse, méthode et exercices : 12h TD
- Méthodologie du mémoire : 6h TD

Spécialité 9 – Projets vécus: séminaires et conférences 56 h (5 ECTS)

- Séminaires avec partenaires internationaux : 12h TD
- Conférences de professionnels par cycles thématiques : 24h TD
- Voyage d'études dans une ville étrangère : 20h TD

Spécialité 10 – Stage professionnel et mémoire (15 ECTS)

Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP)

Université Rennes 2 - Campus Villejean - Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24 307 – 35 043 Rennes cedex
Tél : 02.99.14.13.91 ou 13.87 / Courriel : r2suiio@univ-rennes2.fr